

Redynamiser le centre des villes moyennes

Note problématique et
première analyse des enjeux



Les villes moyennes (et bourgs centres), entre 15.000 et 100.000 habitants, ainsi que leur intercommunalité avec qui elles sont associées, concentrent 23 % de la population française et 26 % de l'emploi. Elles constituent "la colonne vertébrale" du territoire français et représentent un maillage territorial essentiel pour garantir la cohésion des territoires entre les territoires ruraux et les métropoles, très largement soutenues quant à elles par les réformes territoriales successives des années 2010¹. Ces villes moyennes connaissent pourtant depuis plusieurs décennies une lente asphyxie et demandent à être confortées dans leur rôle structurant à l'échelle d'un bassin de vie voire d'un département.

Pour faire face à cette situation, le Gouvernement, à travers le Ministère de la Cohésion des Territoires et celui de l'Economie et des Finances a présenté le 27 mars 2018 un plan de revitalisation des centres de villes moyennes baptisé « Action Cœur de Ville » (ACV)². Dans ce cadre, ont été sélectionnées 222 villes de taille moyenne (222 sites et 229 villes, en tenant compte de quelques binômes), avec qui les préfets de département signeront une convention-cadre engageant la ville-centre, son intercommunalité et divers partenaires. Approche transversale touchant l'habitat, le commerce, l'emploi, les transports ou encore l'offre éducative, culturelle et sportive, ..., le plan ACV vise à redonner de l'attractivité et du dynamisme aux centres de ces villes en jouant sur tous les curseurs de l'aménagement et du développement local.

Associé à la réflexion, le Cerema livre, sous forme de cette présente note accompagnée d'une carte mentale, une première synthèse des enjeux et des opportunités d'intervention à mobiliser pour inverser la tendance et redonner du souffle aux cœurs des villes, poumons historiques des bassins de vie des villes moyennes et garants du maillage et de la cohésion des territoires.

Illustration de couverture : Center of Bayeux Town on week-end (Normandy, France). Anton Bielousov. Creative commons Attribution. Wikipedia.org

¹ LOI n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles

² <http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/communique-de-presse-programme-action-coeur-de-ville-la-grande-transformation-pour-les-centres-villes-demarre>

Dévitalisation des centres-villes

Une situation alarmante, unanimement ressentie, réclamant des actions urgentes

De nombreux rapports et études ont décrit l'évolution des centres-villes et constaté leur perte de vitalité. Ils concordent pour la plupart sur plusieurs points :

Une lente asphyxie des centres de nombreuses villes moyennes depuis une vingtaine d'années

Elle se traduit la plupart du temps par :

- Une **diminution de la population de la ville centre** au détriment des communes de première couronne puis, sous l'effet de l'étalement urbain, un éloignement des habitants vers la seconde couronne rurale avec les conséquences classiques pointées du doigt par les nombreuses études sur l'étalement urbain.

Les raisons de cette tendance lourde observée en centre-ville sont multiples : vieillissement du parc de logement et inadéquation avec l'évolution des standards de logements, problème d'accessibilité et de stationnement pour des foyers se déplaçant encore majoritairement en voiture individuelle, concurrence avec les communes périphériques et leur offre de maisons individuelles sur du foncier moins cher doublé d'une fiscalité plus attractive, ...

- Une **croissance tendancielle de la vacance commerciale** en centre-ville³, en corollaire (et en conséquence ?) de la chute démographique et de l'étalement urbain : cet exode des commerces de centre-ville est en effet d'autant plus marqué dans les villes qui n'ont pas contrôlé (suffisamment tôt), au travers de leurs documents d'urbanisme ou leur CDAC, le développement des zones commerciales périphériques principalement localisées en entrée de ville. Il est difficile toutefois pour la puissance publique de faire face aux stratégies de développement des grandes enseignes qui se sont adaptées plus vite que les collectivités locales à l'évolution de la répartition de la population et de ses comportements commerciaux et qui ont su profiter des failles réglementaires, sans parler d'une absence de coordination politique locale.

Au-delà de cette concurrence, une part de la fermeture des commerces du centre s'explique souvent par le niveau de loyers demandés par leurs propriétaires, par une vétusté des locaux ou une inadéquation aux besoins (surface, accès, linéaire de vitrine,

³ Le niveau de l'emploi salarié dans les commerces de centre-ville est globalement resté stable ces dix dernières années (-1%) ; cette réalité cache cependant de très fortes disparités territoriales : l'emploi salarié dans les commerces de centre-ville diminue dans près de 85 % des aires urbaines de 20 000 à 200 000 habitants contre 30 % à peine dans les aires de plus de 500 000 habitants ». En corollaire, l'évolution des emplois salariés dans le commerce en dehors des centres-villes est, sur ces dix dernières années, positive dans toutes les aires urbaines. Cf. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2497068?sommaire=2497179>

taille des réserves, sécurisation), par une difficulté de ravitaillement et probablement aussi par une concurrence accrue des grandes et moyennes surfaces en périphérie et désormais du e-commerce.

- Plus récemment, la **même trajectoire** est observée pour les activités économiques et notamment les **activités tertiaires et les emplois de services**, c'est-à-dire un transfert vers les sites d'activités économiques en périphérie ou en entrée de ville, dont l'offre immobilière apparaît plus fonctionnelle, plus accessible et plus attractive pour les entreprises mais aussi pour les salariés motorisés se logeant de plus en plus majoritairement dans le péri-urbain ou dans le rural.

Même si cette tendance globale paraît ralentir sur certains territoires sous les effets conjoints de l'augmentation des coûts de l'énergie, de la congestion des principales voies d'accès saturées aux heures de pointes, des changements de mode de vie avec un retour à des aménités plus urbaines, mais aussi sous les effets conjugués des politiques locales de planification, d'aménagement et de déplacements, le constat demeure globalement alarmant.

Une prise de conscience des enjeux mais des mesures à renforcer et à coordonner à l'échelle du territoire pour (espérer) inverser la tendance

- Un **sentiment de déclassement** des villes moyennes et centre-bourgs, du fait de la fermeture de certains services publics ou de la désertification commerciale, vécu par une part croissante d'élus et d'habitants des agglomérations de 20 à 100 000 habitants⁴,
- Des **actions menées par la ville-centre souvent trop sectorisées** pour constituer un véritable effet levier apte à inventer « la ville de demain » dans sa globalité et à inverser significativement la tendance,
- Une **coordination entre les différents domaines d'intervention** à conforter pour davantage d'efficacité : commerce, transport, urbanisme et aménagement, cadre de vie, développement économique, culture et tourisme,
- Pendant longtemps, un manque de coordination voire une **véritable concurrence entre ville centre et communes périphériques**,
- Une efficacité limitée dans la mise en œuvre des politiques locales notamment en matière d'urbanisme s'expliquant par plusieurs facteurs : un manque de cohérence ou un retard dans l'application des politiques d'aménagement du territoire, notamment entre les orientations du SCoT et leurs déclinaisons dans la mosaïque des PLU locaux encore (trop) souvent à l'échelle communale, un manque d'anticipation de l'essor de l'étalement urbain dans les documents d'urbanisme de première génération, des orientations politiques peu convergente ou insuffisamment volontaristes pour enrayer une dynamique forte et rapide, parfois une incohérence

⁴ Baromètre des centres villes sur <http://www.centre-ville.org/>

entre les différentes politiques sectorielles locales au sein de l'agglomération ou entre communes et agglomération,

- Une gestion trop souvent en situation de crise liée à un manque d'anticipation et/ou de gestion à long terme,
- Une prise de conscience collective tardive du besoin de **redéfinir en profondeur la politique de revitalisation des centres-villes** et d'investir fortement dans sa mise en œuvre se heurtant à un contexte de finances publiques très contraint aux niveaux national et local,
- Une logique de **cohérence et de définition de stratégie globale** à renforcer entre la ville centre, les communes de première couronne mais également celles de deuxième et troisième couronnes en quête de « nouvelles formes de ruralité »⁵,
- Le rôle central et moteur du couple ville-centre / intercommunalité à affirmer ; un fléchage des moyens à prioriser et à faire accepter par les autres communes de l'EPCI dans l'intérêt général du territoire et dans le respect des équilibres urbain/rural et de la solidarité des territoires.

Une démarche en cours de formalisation et des initiatives qui se multiplient et se structurent

- La France des villes moyennes et des centres bourg aujourd'hui largement touchée ; un enjeu identifié comme prioritaire par l'Etat et les collectivités locales,
- Une première série de villes « pionnières » engagées depuis 2016 dans le programme de la Caisse des Dépôts « **centre-ville de demain** »⁶,
- Un diagnostic partagé entre les ministères en charge des territoires et de l'économies (rapport conjoint paru en Octobre 2016) qui a permis de créer le **réseau « Commerce, Villes et territoires »**⁷ en 2017.
- Des communautés métiers et des réseaux d'élus (Centre-Ville en Mouvement, ...) qui se sont structurés principalement autour de la problématique du commerce⁸ ou qui, comme le « Club des managers de centre-ville »⁹, se mettent en réseau, se professionnalisent et se diversifient vers une approche transversale de plus en plus systématique des problématiques qui font la ville.
Un transfert de compétence (et de charge) de ces postes de managers, de la ville centre vers l'agglomération et, dans le même temps, un élargissement de leur périmètre d'intervention.

Appuyée sur ces signes encourageants, une intervention coordonnée et une vision transversale restent encore à construire ; des actions à expérimenter et à dupliquer autour

⁵ <http://periurbain.cget.gouv.fr/>

⁶ <https://www.caissedesdepots.fr/ville-de-demain>

⁷ <http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/reseau-commerce-ville-et-territoire>

⁸ <http://www.centre-ville.org/>

⁹ <http://www.clubdesmanagers.com>

des problématiques comme celles du commerce ou des déplacements déjà bien identifiées ;
des actions dans d'autres domaines restant encore à inventer ou à préciser pour le contexte
particulier des cœurs de villes moyennes.

Le plan Action Cœur de Ville (ACV)

Identifier, mettre en œuvre et coordonner les leviers d'actions des villes moyennes pour enclencher leur renouveau

Le plan affiche résolument une double ambition :

- **Améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes,**
- **Conforter le rôle de moteur de celles-ci dans le développement des territoires,**

et un objectif transversal :

- **Faciliter, soutenir le travail des collectivités locales et inciter les acteurs du logement, du commerce et de l'urbanisme** à réinvestir les centres-villes, **à favoriser le maintien ou l'implantation d'activités en cœur de ville** afin d'améliorer les conditions de vie dans les villes moyennes.

Face aux constats décrits précédemment et aux orientations politiques convergentes tant nationales que locales qui en découlent, nombreux sont les acteurs locaux à s'interroger sur la stratégie à mettre en œuvre pour passer du principe à l'action.

A la demande de la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) du Ministère de la Cohésion des Territoires, le Cerema a :

- mobilisé ses experts dans ses différents domaines d'intervention,
- consulté plusieurs partenaires au sein de son réseau aménagement, urbanisme et habitat,
- tiré parti de son expérience, depuis 2014, d'appui aux pilotes nationaux et d'intervention auprès des sites lauréats, dans le cadre du programme national de revitalisation des centres bourgs,
- analysé les pratiques de plusieurs villes moyennes déjà engagées dans des actions fortes de revitalisation et renouvellement urbain de leur centre-ville,

Il peut ainsi mettre en évidence les principaux enjeux liés à la problématique de revitalisation autour de cinq axes principaux identifiés par le comité de pilotage du programme d'actions interministériel :

- **Réhabiliter et restructurer les logements pour constituer une offre d'habitat attractive en centre-ville,**
- **Favoriser un développement économique et commercial équilibré** ; le Cerema a fait le choix de séparer cette orientation en deux sous-item distincts visant respectivement à redynamiser le commerce et à maintenir l'activité et les emplois sur le territoire
- **Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions,**
- **Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine,**
- **Fournir l'accès aux équipements et aux services.**

Deux axes transversaux d'ordre méthodologique viennent compléter ces cinq axes thématiques. Ils visent tout particulièrement à :

- **Définir les modalités de mise en œuvre du programme Actions Cœur de Ville,**
- **Inscrire cette stratégie dans le projet de territoire en veillant à un équilibre entre centre et périphérie,**

Le résultat de cette analyse est restitué sous la forme de la carte mentale jointe en annexe. Sans prétendre à l'exhaustivité des actions pouvant répondre aux enjeux préalablement identifiés, ce travail contribue à structurer et présenter **un premier état des lieux des pratiques et des orientations déjà mises en œuvre ou pouvant l'être**. A ce titre, il peut être utilisé comme un premier **mémento opérationnel**.

En lien direct avec le **centre de ressources sur les outils de l'aménagement**¹⁰, il vise également à faire le lien entre axes d'intervention et outils opérationnels en renvoyant vers les procédures pouvant être mobilisées sur le terrain.

Ce travail a vocation à **être partagé et complété par le réseau d'experts gravitant concernés par Action Cœur de Ville (ACV)**, issus des collectivités locales, des acteurs publics, para-publics et privés de l'aménagement et de l'économie et des services de l'État et ses satellites.

Un programme de ce type nécessite d'agir de diverses manières :

- sur **toutes les thématiques** : habitat-logement (privé et public), commerces et services, cadre de vie-espaces publics-patrimoine, mobilité-accessibilité, voirie-stationnement, équipements et services publics, transition écologique et énergétique ...
- sur **toutes les échelles de temps** : actions rapides et « plus faciles » pour donner un signal (subventions façades, animation des vitrines vacantes...), actions de fond à conduire sur la durée (soutiens aux professionnels, animation du bourg...), actions longues à préparer immédiatement (investissement sur des îlots d'habitat, sur des équipements et espaces publics), planification-programmation ...
- à **toutes les échelles territoriales** : le local commercial, l'entrée d'immeuble, la placette emblématique ; un îlot complet, un équipement public, un espace de stationnement majeur ; le cœur commerçant, l'axe principal, le centre bourg en entier ; la périphérie, sur la commune centre et les communes environnantes, le bassin de vie et d'emploi ...

Au-delà des actions et leviers opérationnels identifiés, plusieurs thématiques émergent clairement :

- **Le commerce : une priorité ancrée dans les réflexions et dans les actes**. Il constitue l'enjeu majeur identifié par tous les acteurs et probablement la conséquence la plus visible de la désertification des centres-villes. Cette problématique est particulièrement emblématique des questions de revitalisation et du degré d'intégration des actions à mettre en œuvre :
 - Elle est aujourd'hui particulièrement bien renseignée et peut s'appuyer sur l'expérience et le savoir-faire du réseau des managers de centre-ville ; pour autant, de nouveaux dispositifs restent encore à inventer ou sont actuellement en cours d'expérimentation

¹⁰

www.outil2amenagement.cerema.fr

ou d'adaptation à partir des pratiques observées dans les métropoles ou les agglomérations de grande taille ; à ce titre, de nombreuses initiatives émergent en ce moment et gagnent à être évaluées et, le cas échéant reproduites,

- Elle demande à travailler conjointement sur plusieurs leviers et échelles (articulation entre action en centre-ville et en périphérie : travail sur une offre nouvelle complémentaire à celle existante, intervention publique et privée, politique foncière à croiser avec une politique d'animation et de services ...),
 - Les actions à mettre en œuvre demandent un investissement important pour inverser la tendance et, dans le même temps, nécessitent du temps et de la constance dans les interventions et dans les politiques locales pour porter leurs fruits,
 - Le succès des opérations de revitalisation commerciales passe par la complémentarité des interventions à mener entre commerce de centre et de périphérie et par une spécificité voire une singularité des modèles à réinventer pour se démarquer de l'offre existante et concourir à un gain d'attractivité des lieux.
 - Les actions relatives au maintien ou au renforcement de l'emploi et des autres activités économiques s'inscrivent dans la même logique. Pour autant, force est de constater que les pistes à mettre en œuvre apparaissent actuellement moins documentées, bien qu'elles suivent les mêmes logiques que celles du commerce.
- En matière de **logement et d'habitat**, les enjeux s'inscrivent dans le même contexte que ceux liés au commerce et aux activités économiques, à savoir un délaissement du centre au profit des périphéries. Pour y faire face, les actions identifiées s'appuient sur les outils et montages opérationnels développés dans le cadre de l'intervention publique (opération ANRU, programmes des bailleurs sociaux). Face à l'ampleur de la tâche, il est pourtant nécessaire de mobiliser pleinement les acteurs privés, bailleurs individuels (opération programmée d'amélioration de l'habitat...) et lorsqu'ils sont présents sur le territoire, des opérateurs du logement, y compris si nécessaire en conduisant avec eux des opérations mixtes. Sur ce point, bon nombre des acteurs s'accordent à dire qu'il faut inventer de nouvelles formes d'habitat plus attractives que les opérations réalisées jusqu'alors en promotion et à inventer de nouvelles formes de partenariat et de montage opérationnel. Si cette nouvelle façon de concevoir et des projets immobiliers se développe rapidement dans les métropoles et les grandes agglomérations, le marché immobilier et les habitudes de travail rendent son application plus difficile dans le contexte des villes moyennes.
 - Les questions de **déplacement et de stationnement** sont également bien documentées par de nombreuses expériences déjà menées au sein des villes et des agglomérations depuis des années. Elles visent tout particulièrement à favoriser l'accessibilité du centre, à diversifier les modes de déplacement, à éviter l'engorgement des axes pénétrants principalement par l'afflux des voitures individuelles, à gérer le stationnement de longue durée tout en favorisant près des commerces et services une rotation rapide des véhicules. Depuis les travaux de voirie jusqu'à la restructuration de l'offre de stationnement, en passant par le management de la mobilité ainsi que le développement de nouvelles offres de services de mobilité ou de logistique urbaine, les actions à mener sont nombreuses et bien référencées. Dans ce domaine, l'enjeu relève davantage d'une priorisation des actions à mener conjointement avec les autres projets. A ce titre, de nombreuses collectivités ont modifié ou modifient actuellement leur politique de mobilité et revoient, en particulier, la place de la voiture pour favoriser des pratiques de déplacements plus larges et multimodales.
 - Axe stratégique indispensable à la revitalisation des logements et commerces, **l'amélioration de l'image du centre** repose principalement sur deux leviers : la mise en

valeur des espaces et équipements publics et le développement d'une offre de services. Ces deux enjeux s'appuient principalement sur les interventions publiques des collectivités locales. Dans un contexte financier contraint, l'enjeu est ici de maintenir des capacités suffisantes d'investissement pour agir « massivement » à l'échelle du centre afin de changer significativement l'image et l'ambiance du centre-ville, souvent dégradées, pour concourir à un regain d'attractivité. En la matière, un focus important est probablement à apporter sur la recherche des clés de financement entre ville et agglomération, toujours difficiles à négocier à l'échelle communautaire mais aussi sur une capacité à mobiliser des financements externes, qu'ils soient publics ou privés.

- Enfin, un point majeur de ce type de projet concerne **le pilotage de la démarche**. Le constat est ici unanime même si les savoir-faire spécifiques au plan d'actions cœur de ville sont probablement encore à définir : il convient de mener une approche globale et d'éviter l'écueil du travail « en silos » thématiques cloisonnés, mais aussi de rechercher une véritable synergie entre ville et agglomération afin d'articuler la redynamisation du centre-ville avec le développement des périphéries voire des campagnes périurbaines. Pour la gouvernance du projet. Il se révèle souvent indispensable, pour l'efficacité de la démarche, d'identifier à la fois un portage politique et un portage technique, chacun clairement légitimé et actif en mesure d'assurer l'indispensable implication et coordination de tous les acteurs locaux et partenaires, publics ou privés.

Le centre-ville de demain

Un nouveau modèle à inventer, ancré au cœur des territoires

Les leviers et les marges de manœuvre pour les villes moyennes reposent sur la définition d'une stratégie territoriale autour de l'attractivité économique et résidentielle de leur territoire et sur la mise en évidence de leviers spécifiques pour le centre-ville (remembrement, portage foncier, management du centre – ville, animation urbaine, repérage de projets privés d'investissement, sociétés foncières, diagnostic territorial, etc.).

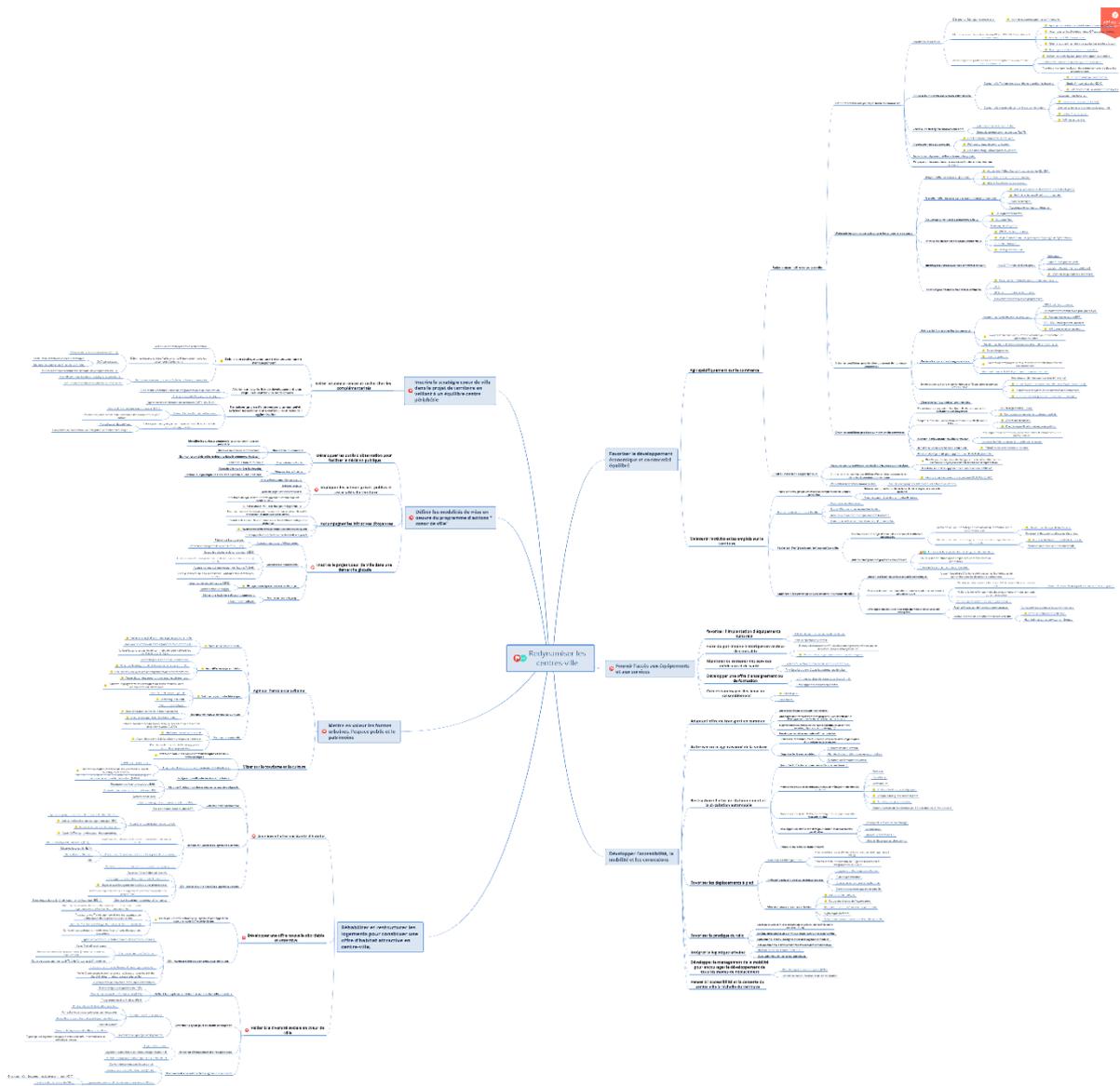
Au-delà de ces éléments, les centres-villes ont évolué et leur fonction nouvelle passera par leur capacité à se renouveler et véritablement à réinventer de nouveaux modèles de centres spécifiques à la taille des agglomérations et leur situation. Ils devront probablement se démarquer de l'existant ne faisant plus recette tout comme de l'offre alternative périphérique trop concurrentielle : s'appuyer sur de nouvelles formes de commerce, plus connectés, fortement ancrés dans le tissu local, localisés sur des linéaires commerciaux plus concentrés ; développer de nouvelles offres de services et d'activités économiques valorisant les atouts du centre et en développant de nouveau ; concevoir des formes de logement et des modes d'habiter attractifs et abordables ; travailler à concentrer l'activité commerciale de centre-ville sur un espace dense où il conserve toute sa pertinence et imaginer de nouveaux usages des rez-de-chaussée dans des rues plus périphériques (y compris du stationnement pour les logements) ; tisser des aménités en lien avec les besoins des habitants et des usagers ... Tels sont quelques-uns des enjeux à venir pour la plupart des 222 centres-villes retenus dans le cadre du plan ACV.

Changer de logiciel et savoir réinventer les centres des villes moyennes passera assurément par une mobilisation de longue haleine de toutes les forces en présence et par une conviction à partager entre tous qu'un centre-ville dynamique et attractif est un atout pour tout le bassin de vie et d'emploi concerné.

Synthèse sous forme de carte mentale

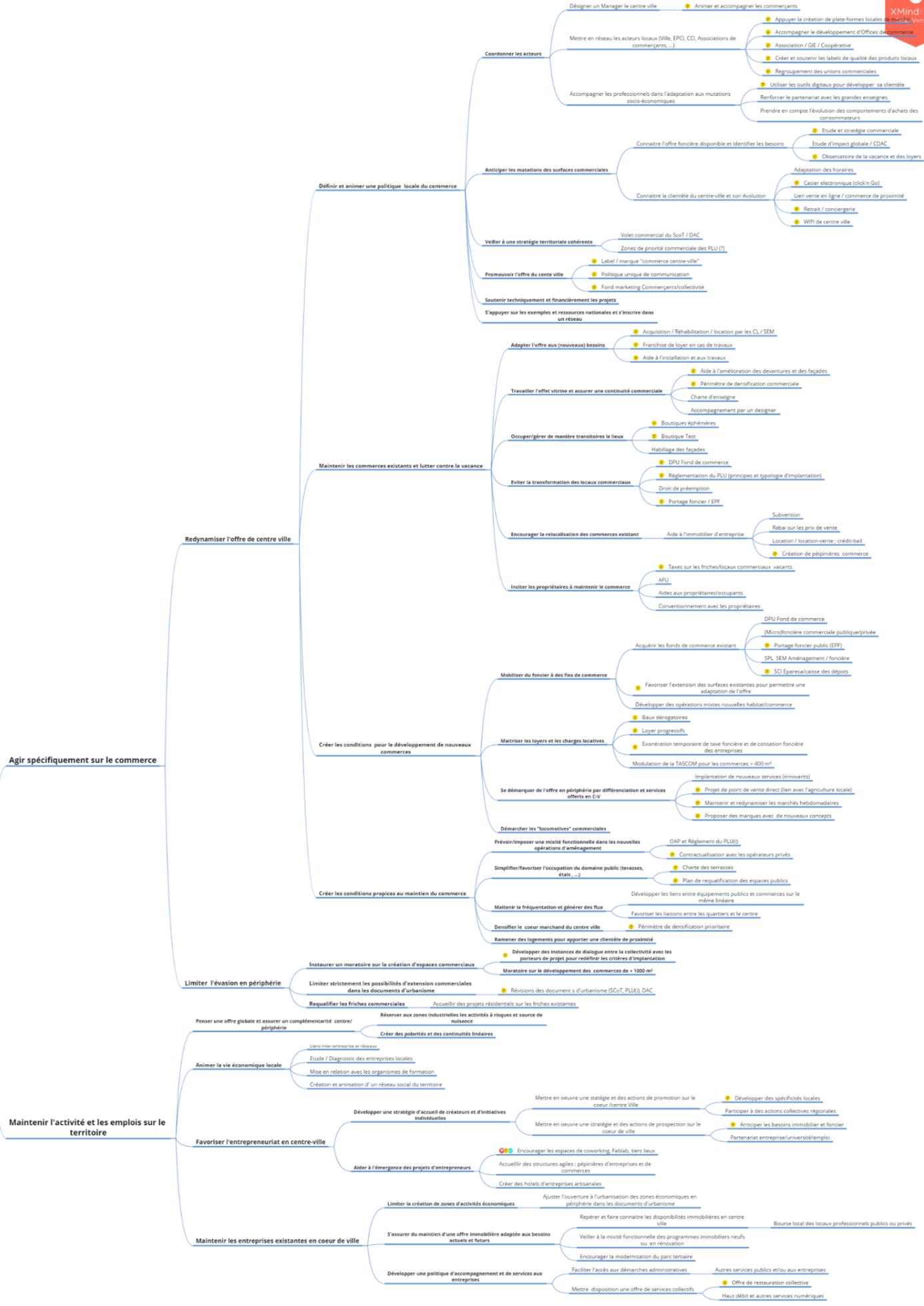
Quels enjeux et piste de solution autour de la redynamisation des cœurs de villes moyennes ?

En complément de cette note, l'ensemble des pistes d'actions relevant des enjeux liés à la redynamisation des centres ville sont représentées sous la forme de la carte mentale suivante. Une version dynamique et évolutive est disponible dans le dossier « Action cœur de ville » du centre de ressources sur l'aménagement des territoires (outil2amenagement.cerema.fr).



Favoriser le développement économique et commercial équilibré

Redynamiser les centres-ville



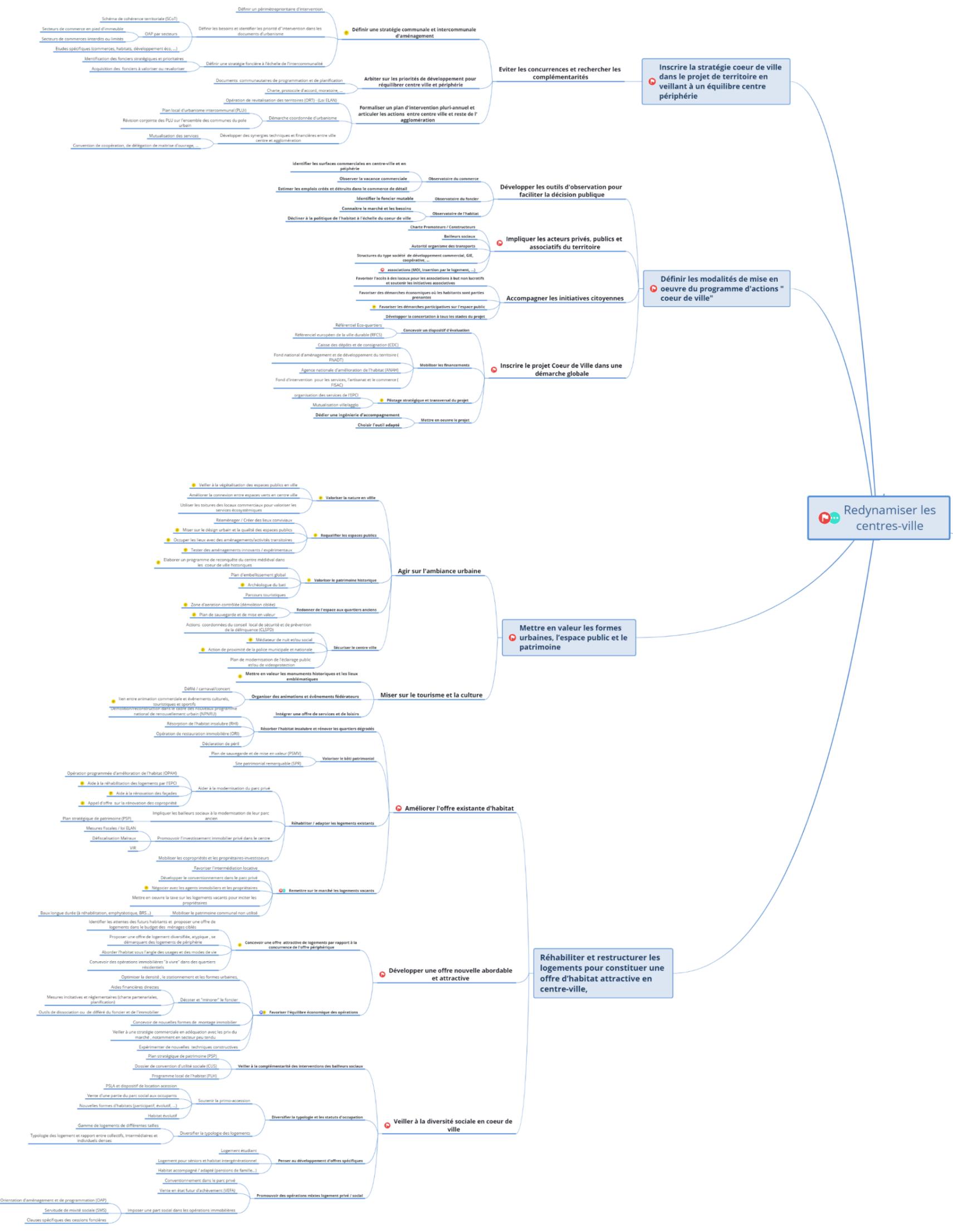
Redynamiser les centres-ville

Fournir l'accès aux équipements et aux services

- favoriser l'implantation d'équipements culturels**
 - Médiathèque ou antenne de médiathèque
 - Salle de spectacles (vivants)
- Faire du patrimoine historique un vecteur de centralité**
 - Exemple d'associations MOI développant logements très sociaux et services ou lieux d'échanges en R+G
 - Mise en place de parcours touristiques et ludiques
- Maintenir ou ramener des services médicaux et de santé**
 - Faciliter l'ouverture de services de santé en centre-ville
 - Privilégier la proximité avec les commerces de détail
- Développer une offre d'enseignement ou de formation**
 - offrir des services de restauration à proximité
 - Développer des espaces connectés
- Créer/réaménager des lieux de rassemblement**
 - Aire de jeux
 - Lieux festifs

Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions

- Adapter l'offre de transport en commun**
 - Adapter le réseau de bus (plan et horaires)
 - Aménager des transports en sites propres (TSP) et articuler le développement de l'urbanisme avec les transports
 - Expérimenter des modes de transports spécifiques au centre (navette, triporteur, autopartage, ...)
 - Développer les offres en matière d'intermodalité
 - Penser les infrastructures routières en cohérence avec les politiques d'urbanisme et de transport
- Autoriser un usage raisonné de la voiture**
 - Organiser le réseau de voiries
 - Hiérarchisation du réseau
 - Plan de circulation (dont boucles automobiles)
 - Evolution des limitations de vitesse
 - Quantifier l'offre de stationnement et l'ajuster aux besoins
- Restructurer l'offre de stationnement et la circulation automobile**
 - Modifier les pratiques de utilisateurs tout en ménageant une offre de proximité
 - Parc clos
 - Zone bleue
 - Arrêt minute
 - Politique tarifaire : gratuit/payant
 - Chèque parking des commerçants
 - Monétique et géolocalisation
 - Communication sur les alternatives à l'utilisation de la "voiture-seul"
 - Diversifier et dissocier l'offre courte/longue durée (commerçants, résidents, clients)
 - Développer une offre alternative pour limiter les déplacements pendulaires
 - parking relais et aire de covoiturage
 - autopartage
 - Nouveaux modes de TAD
 - Véhicule électrique en libre service
 - Rendre lisible l'offre de stationnement
- Favoriser les déplacements à pied**
 - Penser l'accessibilité pour tous
 - Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements (PAVE)
 - Schéma directeur d'accessibilité - Agenda d'accessibilité programmé (SDA-ADAP)
 - Aménager des liaisons directes, pratiques et sûres
 - Suppression des coupures urbaines
 - Plan de piétonisation
 - Espace de rencontre et aire piétonne
 - Zone de circulation apaisée et zone 30
 - Offrir des liaisons attractives et lisibles
 - Parcours thématiques
 - Boucle marchande de Thypercentre
 - Parcours touristique / lien avec le patrimoine
 - Signalétique piétonne
 - Schéma des trames piétonnes à l'échelle de la ville
- Favoriser la pratique du vélo**
 - Location de vélo et mise à disposition de vélo en libre service (dont vélo électrique)
 - Schéma directeur cyclable en ville et entre centre ville et périphérie
 - Equipements (arceau, consigne) et services (agence de mobilité)
 - Stationnement vélo dans les bâtiments d'activités et d'habitation
- Intégrer la logistique urbaine**
 - Gestion du dernier kilomètre / livraison
 - Evacuation des déchets et des emballages
- Développer le management de la mobilité pour encourager le développement de tous les modes de déplacement**
 - Plan de déplacement entreprise (PDE)
 - Actions de communication et de sensibilisation
- Penser à l'accessibilité et la desserte du centre ville à l'échelle du territoire**



Remerciements

Cette note est fruit d'un travail collectif réalisé par le département urbanisme et habitat de la direction territoires et ville du Cerema. Sa rédaction a été confiée à Guillaume Fauvet et Nicolas Gillio. La relecture de ce document a été assurée par Patrice Morandas, Anne GrandGuillot, Denis Crozier, Loïc Guilbot, Bertrand Depigny (Cerema), Raphaële d'Armancourt (USH) Christophe Baraston (CMCV), Philippe Schmidt (AdCf) et Yann Gérard (AURAV).

La carte mentale associée à ce document a été réalisée par Antoine Gabino.

Contact

Patrice MORANDAS

Groupe planification, stratégies urbaines et foncières

Département Urbanisme et Habitat

Direction technique territoires et ville

2, rue Antoine Charial

69426 Lyon Cedex 03

Tel : 04 72 74 58 12

Mel : patrice.morandas@cerema.fr

© 2018 – Cerema

Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, créé au 1er janvier 2014 par la fusion des 8 CETE, du Certu, du Cetmef et du Sétra.

Le Cerema est un établissement public à caractère administratif (EPA), sous la tutelle conjointe du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et du ministère du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité. Il a pour mission d'apporter un appui scientifique et technique renforcé, pour élaborer, mettre en œuvre et évaluer les politiques publiques de l'aménagement et du développement durable, auprès de tous les acteurs impliqués (État, collectivités territoriales, acteurs économiques ou associatifs, partenaires scientifiques).

Aménagement et développement des territoires - Ville et stratégies urbaines - Transition énergétique et climat - Environnement et ressources naturelles - Prévention des risques - Bien-être et réduction des nuisances - Mobilité et transport - Infrastructures de transport - Habitat et bâtiment